

ENSOSP – Formation RCCI

Le présent document ne constitue pas une enquête réelle post-incendie et ne peut être utilisé qu'à des fins pédagogiques dans le cadre de la formation RCCI délivrée par l'ENSOSP

RAPPORT POST-INCENDIE



vendredi 23 décembre 2011

17-19, avenue des Tamaris 75020 Paris

FEU DE BUREAU

Rédacteur : Vous

1 Sommaire de l'évènement

Le 23 décembre 2011 à 18h53, l'alerte est donnée pour feu 17-19, rue des Tamaris 75020 Paris, IGH Z « BAR » (Bureau Administratif Régional).

Une détection automatique incendie est sollicitée à 18h51 (cf. historique SSI). Un agent qualifié SSIAP1 se rend sur les lieux pour procéder à la levée de doute et attaquer le feu au moyen d'un robinet d'incendie armé (RIA).

A cette heure, seul le personnel de nettoyage et de surveillance sécurité incendie est présent.

Sur les lieux, les secours sont confrontés à un feu de bureau éteint avant leur arrivée. De la fumée s'échappant du bureau s'est accumulée à l'extrémité de la circulation horizontale commune (CHC).

Le sinistre ne fera aucune victime et détruira des installations électriques, du mobilier de bureau (photocopieur, table métallique, des vestiaires), les châssis vitrés ainsi qu'une partie des revêtements muraux.

2 Description du bâtiment

De forme quadrilatère, isolé sur trois faces, érigé en 1964, le bâtiment se compose de quatre ailes avec une cour intérieure commune. De construction béton, il comprend 2 niveaux de sous-sol, un soubassement, un rez-de-chaussée et 9 étages à usage de bureau. Il a une emprise totale au sol de 6730m² pour une surface de 4500m² au sol construit.

Au regard de sa date de construction, cet établissement est assujéti uniquement pour les parties modifiées à l'article 3§2 de l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié. Il est sous avis défavorable administrativement depuis le 30 juin 2011 (manque le rapport final du SSI et du paratonnerre).

Le bâtiment est accessible par le 17-19, avenue des Tamaris, le 3 et 11 rue des Tilleuls et le 14-16, rue des Peupliers (accès au Poste Central de Sécurité).

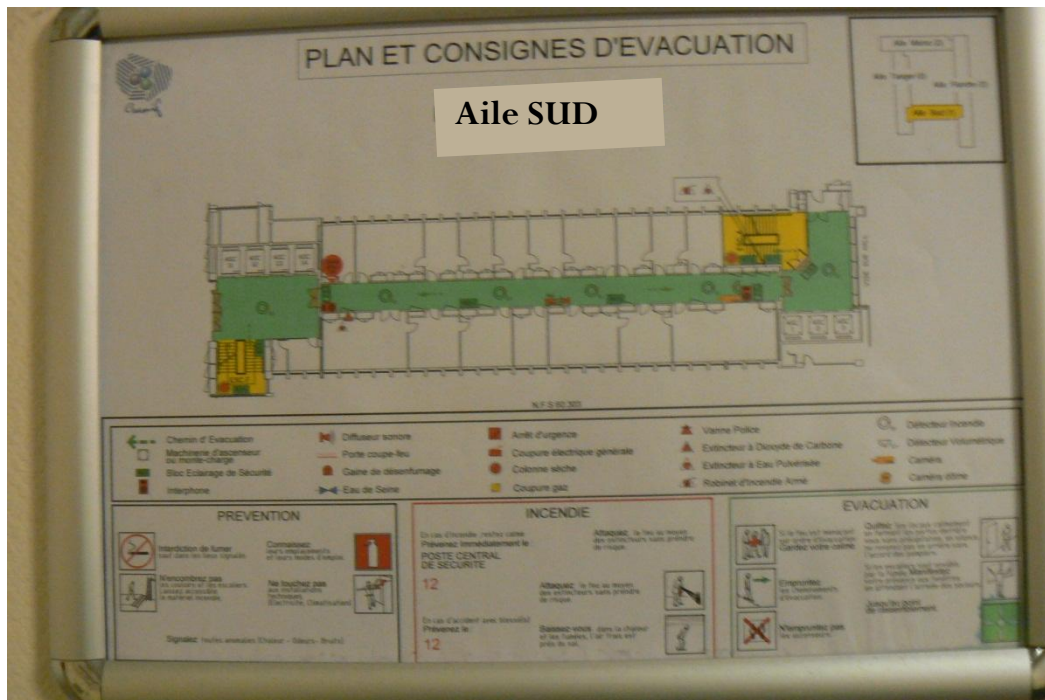
Il est équipé d'un système de sécurité incendie de catégorie A avec une alarme de type 1.

Le service de sécurité incendie dirigé par un SSIAP3 est constitué d'1 SSIAP2 et de 4 SSIAP1 de jour et 1 SSIAP 2 et 2 SSIAP 1 de nuit.



Le niveau concerné par l'incendie se situe dans l'aile sud. Il abrite 17 bureaux. Sa superficie est de 700m². Il est desservi par deux noyaux placés aux extrémités de la CHC. Ces noyaux permettent l'intercommunication entre les ailes. Ils sont constitués d'un escalier désenfumable mécaniquement ainsi que d'une batterie d'ascenseurs.

La CHC non désenfumée comporte quatre détecteurs automatiques incendie (DAI), un diffuseur sonore, un extincteur et un RIA. Les colonnes sèches se situent dans les noyaux.



Le bureau en cause est situé côté cour intérieure, à l'extrémité gauche depuis la CHC. Sa surface est de 10m².

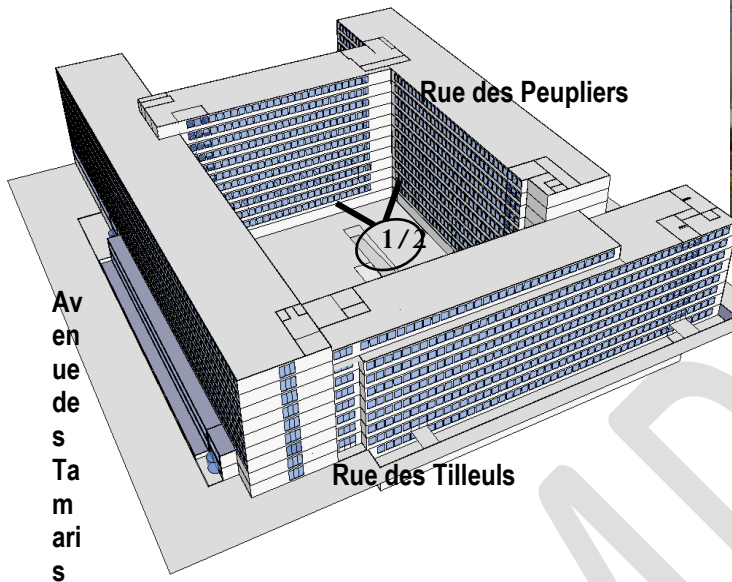


3 Examen des lieux

3.1 Examen extérieur

A la lecture des stigmates sur les murs au-dessus des fenêtres nous constatons qu'il n'y a pas eu de propagation par la façade (photo 1). Seul un léger bandeau de fumée est relevé au niveau de 2 fenêtres situées au 3^e étage, en extrémité droite de l'aile Sud (photo 2).

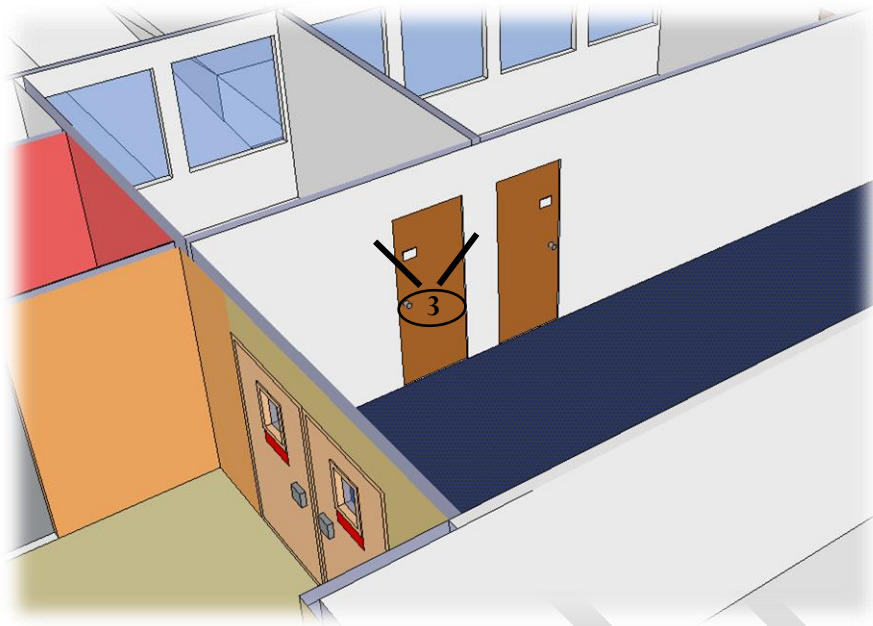
Les fenêtres étaient donc vraisemblablement fermées au moment du sinistre.



3.2 Examen intérieur

Au 3^e étage, aile Sud, seul un léger bandeau de fumée sortant en partie haute de la porte d'un local à usage de bureau/salle photocopieuse est constaté depuis le couloir (photo 3).





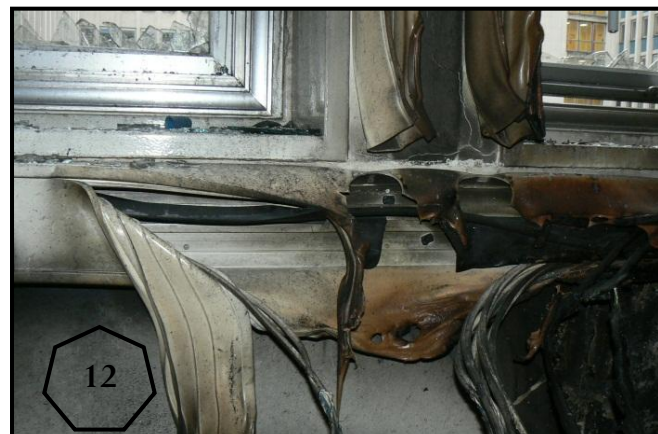
Dans le local, l'investigation est réalisée depuis la porte d'entrée du bureau.

En entrant, face à nous nous constatons un patron d'incendie en forme de « V » au niveau du soubassement des fenêtres (photo 5). Sur la gauche le mobilier et le mur sont faiblement impactés par le sinistre (photo 6). Sur la droite, il apparaît des traces de carbonisation et un mur blanc sans revêtement (photo 7). Au droit de cet emplacement, des résidus de combustion jonchent le sol (photo 23). Après avoir déblayé, une galette en matière plastique est apparue. Il s'agit des



résidus d'une poubelle fondue (photo 23).

Les installations électriques sont plus particulièrement endommagées sur la droite de la pièce. Leur déformation essentiellement sur leur partie externe (gaine plastique blanche fondue et noircie sur sa face externe) indique que le feu les a attaquées par l'extérieur, écartant vraisemblablement cette installation des causes probables de l'incendie.



Reconstitution des lieux du sinistre :

L'ensemble du mobilier initialement présent dans le local est retrouvé au 1^e sous-sol. L'analyse de ce dernier a permis de reconstituer la scène telle qu'elle était au moment de l'incendie.



L'analyse du **photocopieur** démontre que seules les parties en matière plastique situées sur son côté gauche (et à proximité immédiate de la table) ont fondu sous l'effet de la chaleur (photo 15 et 16). Aucune trace de feu n'est relevée à l'examen de l'intérieur de l'appareil. Par ailleurs, les stigmates constatés sur la **table** métallique attestent que l'intensité du feu a été la plus forte sous le plateau et du côté droit (photos 21 et 22). Enfin, les **armoires** métalliques situées à proximité sont impactées par les flammes de manière plus importante et en partie basse à proximité de la table.



En conclusion, l'ensemble des stigmates laissés par le feu sur le mobilier du local orientent vers un point d'origine du sinistre localisé sous la table à l'emplacement même de la galette fondue et les restes d'un carton contenant du matériel pour photocopieuse.

3.3 Étude de propagation

Il n'y a pas eu de propagation à l'extérieur du bureau. Dans la pièce, les plâtres se sont effrités, les vitres se sont fissurées et les éléments d'éclairage ont fondu. Le manque d'air dans le bureau n'a pas permis une extension du sinistre. Dans la CHC, la courte distance (3m) qui sépare la DAI de la porte du bureau a permis la détection et l'intervention rapide d'un agent SSIAP. Arrivé sur les lieux, ce dernier effectue la levée de doute et attaque le foyer au moyen d'un RIA placé dans la CHC de l'aile « PEUPLIERS ».

4 Témoignages

Témoignage du chargé de sécurité :

Il confirme que la mise en sécurité du bâtiment a fonctionné normalement selon les scénarii du dossier SSI. La détection a eu lieu à 18h51. Immédiatement un agent SSIAP1 s'est rendu sur les lieux pour effectuer la levée de doute et attaquer le feu. L'appel des secours est enregistré à 18h53.

Il précise que le bureau sinistré est un local faisant office de vestiaire pour le personnel du niveau et d'endroit où l'on imprime des documents (photocopieur/imprimante). Accessoirement, il est également utilisé par certaines personnes comme salle de pause car proche de la machine à café.

Par ailleurs, à cette heure seul le personnel de nettoyage et de surveillance sécurité incendie est présent dans l'établissement. L'activité du site se termine à 18h30. Les portes sont fermées à 19h00.

Témoignage du responsable technique :

Les installations électrique et informatique sont en très bon état de fonctionnement. Elles sont contrôlées fréquemment. Par ailleurs, les appareils sous tension sont souvent vérifiés.

Témoignage du commandant des opérations de secours (COS):

Les secours se présentent sur les lieux à 19h01. Un agent SSIAP1 les accueille côté rue des Peupliers (accès PCS). Ce dernier ne semble pas connaître parfaitement le site puisqu'il les guide en empruntant un cheminement détourné. Par ailleurs, l'agent SSIAP1 situé au PCS ne donne pas l'apparence de maîtriser les installations techniques.

Néanmoins, la mise en suppression des escaliers a été réalisée.

Le COS prend contact avec le chef d'agrès du premiers secours qui lui rend compte. Puis, il ordonne le dégarnissage.

Témoignage de l'officier de garde prévention :

La DAI a été sollicitée à 18h51 (cf. Historique SSI). La mise en sécurité a fonctionné normalement (compartimentage et mise en suppression des cages d'escaliers). Il n'y avait plus d'employé à l'exception du personnel de nettoyage. L'agent de sécurité a procédé à une levée de doute immédiate et a attaqué le feu depuis l'extérieur du bureau à l'aide d'un RIA situé dans la CHC de l'aile « Peupliers ».

Tous les détecteurs de la CHC contigüe ont été sollicités. La suppression des escaliers a probablement poussé les fumées en fond de couloir dès que le SSIAP1 s'est engagé.

S'agissant d'un IGH très particulier, sous avis défavorable, il serait intéressant de mener une investigation afin de garder la mémoire et de rechercher l'origine du feu. A noter la présence d'un photocopieur dans le bureau.

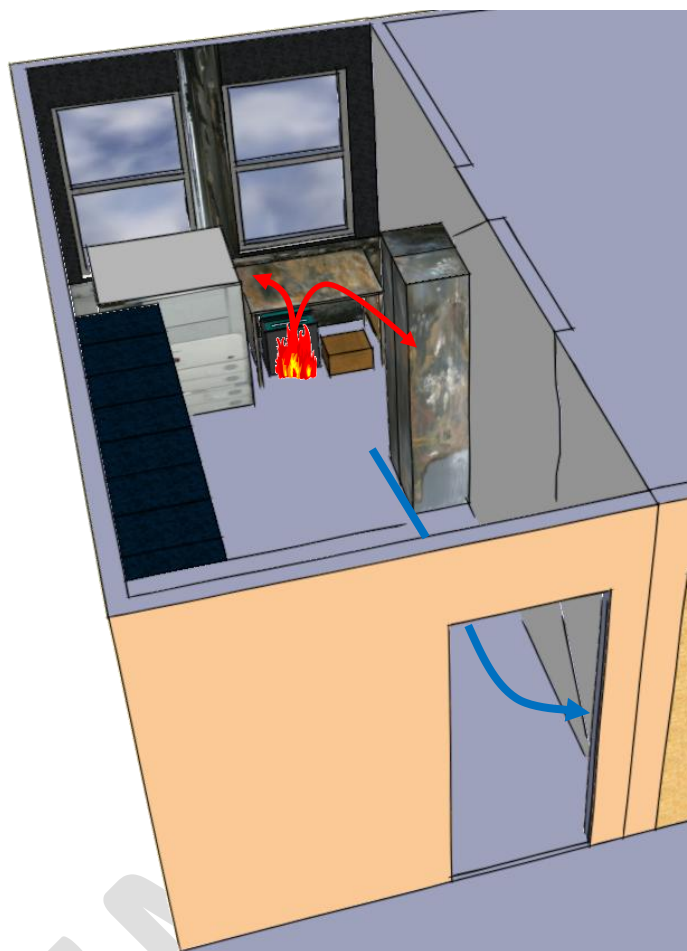
5 Cause de l'incendie et chronologie des événements

Le recoupement des témoignages et des traces laissées par l'incendie dans le bureau sinistré permet d'élaborer le scénario le plus probable suivant :

Le point de départ de l'incendie est situé au fond du bureau dans l'angle droit en entrant dans la pièce. Le feu s'initie dans la poubelle plastique située sous la table métallique, elle-même placée à côté du photocopieur. Lorsque le foyer perce le plastique ce dernier, enflammé, fond et s'écoule, ce qui explique les résidus formant une galette retrouvés à la base du patron d'incendie en forme de « V » identifié sur le soubassement des fenêtres.

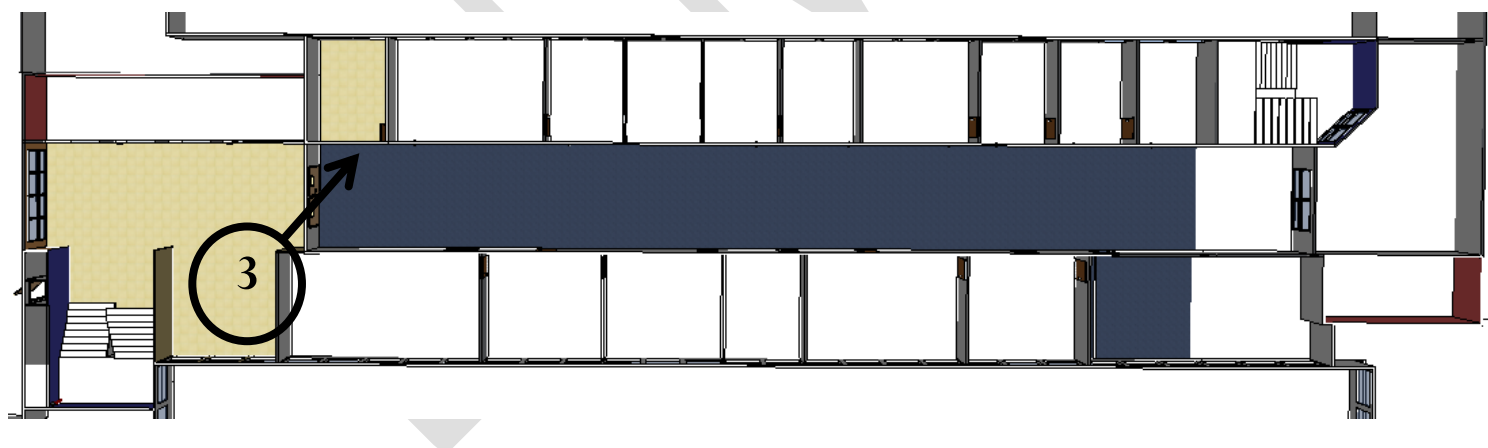
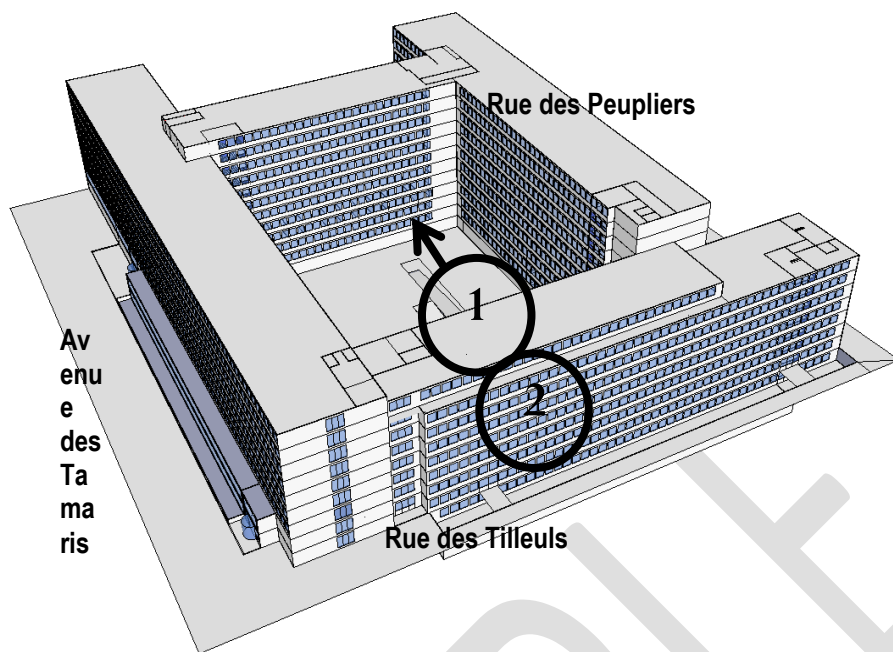
Le feu se propage ensuite aux ramettes de papier et au carton situé à proximité et dans lequel des fournitures pour photocopieur sont stockées. Cependant le local étant totalement fermé (portes palière et fenêtres) au moment de l'incendie, le feu sous-ventilé ne peut se développer. C'est pourquoi seuls la table située au-dessus de la poubelle, le photocopieur situé immédiatement à gauche et les armoires métalliques situées à proximité (le long du mur, côté droit en entrant) portent les stigmates de destruction liée au feu.

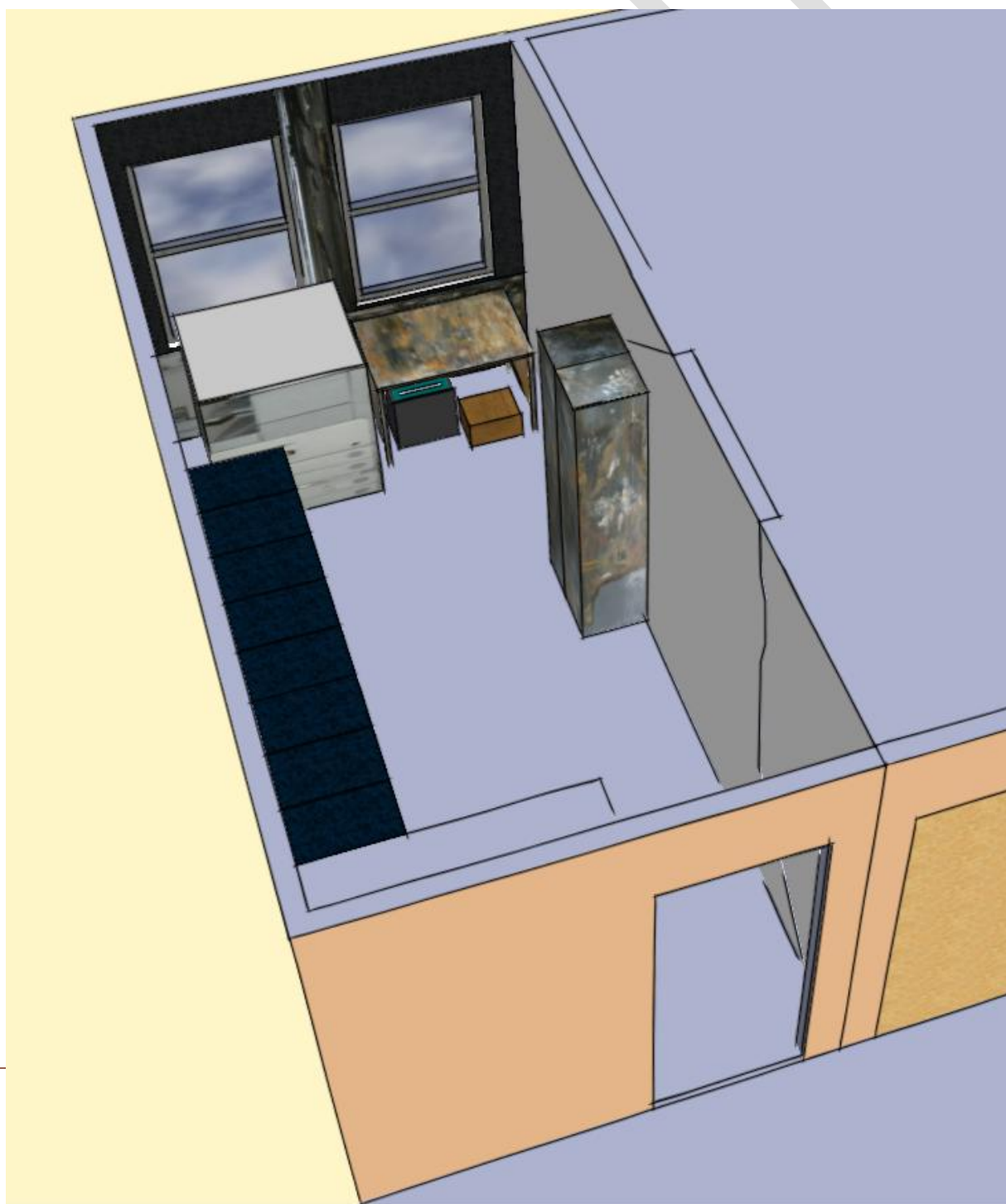
Enfin les fumées produites par ce feu couvant se sont accumulées en partie haute de la pièce puis ont commencé à diffuser par le haut de la porte dans la CHC ce qui a sensibiliser la DAI.



*L'absence d'installations électriques / techniques ou de matériaux particuliers pouvant jouer le rôle de source de chaleur au point de départ identifié de cet incendie implique vraisemblablement une **cause d'origine humaine** pour ce sinistre. Cependant, en l'absence d'éléments d'information complémentaires (prélèvement et/ou témoignage), il n'est pas possible d'attribuer préférentiellement cet incendie à un acte volontaire ou accidentel (type mégot de cigarette retrouvé dans la seconde corbeille de la pièce).*

Signature du rédacteur





EXEMPLE

